



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Air France

Question écrite n° 3327

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer le coût financier estimé de la grève des pilotes de la société Air France au début du mois de septembre 2002.

Texte de la réponse

La grève d'une partie des personnels navigants techniques de la compagnie Air France du 6 au 9 septembre 2002 a entraîné une perte de recettes de 80 millions d'euros, se répartissant en 71 millions d'euros pour l'activité passagers et 9 millions d'euros pour l'activité cargo. Compte tenu d'une économie de 25 millions d'euros sur les coûts variables, liée à la diminution de l'activité, l'impact de ce mouvement de grève sur le résultat d'exploitation d'Air France est chiffré à 55 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3327

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3233

Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5191